



**COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2005**  
**ANNEXES**

**(en millions d'euros)**

Le 7 septembre 2005

**SOMMAIRE**

*(Chiffres exprimés en millions d'euros)*

**NOTES**

1. **Faits significatifs de la période**
2. **Principes comptables et méthodes d'évaluation IFRS**
3. **Informations en normes IFRS sur les périodes comparatives 2004**
4. **Goodwill / Prix de revient consolidé des actions cotées**
5. **Informations sur les capitaux propres consolidés**
6. **Provisions non courantes et courantes**
7. **Dettes financières non courantes et courantes**
8. **Résultat opérationnel**
9. **Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers**
10. **Charge d'impôt**
11. **Information sectorielle**
12. **Engagements hors bilan**

- Les comptes consolidés du groupe Bouygues sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards (règlement 1606 / 2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002).
  
- Ils présentent en millions d'euros :
  - ✓ Le Bilan et le Compte de Résultat Consolidés
  - ✓ Le Tableau de Variation des Capitaux Propres Consolidés
  - ✓ Le Tableau des Flux de Trésorerie
  - ✓ L'Annexe simplifiée au 30 juin

**Ils sont établis comparativement avec le 30 juin 2004 et le 31 décembre 2004.**

**1.0 - 1<sup>ER</sup> JANVIER 2005 : TRANSITION VERS LES NORMES IFRS :**

- En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres, doivent présenter pour le premier exercice clos à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, leurs comptes consolidés sous le référentiel international émis par l'IASB (normes IFRS : International Financial Reporting Standards).

Les comptes présentés au 30 juin 2005 et leurs comparatifs 2004 sont établis en application des dispositions du règlement général de l'autorité des marchés financiers (AMF), alternative à une présentation des comptes intermédiaires selon la norme IAS 34 ; ce règlement précise que l'annexe aux comptes peut-être préparée au 30 juin conformément à la recommandation 99R-01 du Conseil National de la Comptabilité, et ne comporter qu'une sélection des notes les plus significatives.

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'analyse chiffrée détaillée de la transition du bilan, y compris les principes généraux de passage aux IFRS, ont été publiés au chapitre des "Informations juridiques et financières" du Groupe dans le document de référence 2004 (page 89).
- Au 31 décembre 2004, l'analyse chiffrée détaillée de la transition IFRS : bilan / variation des capitaux propres / compte de résultat / tableau des flux, a été publiée sur le site Internet du Groupe (Finances / actionnaires → normes IFRS)
- Le choix des normes mises en œuvre dans les comptes 2005 correspond aux hypothèses du Groupe sur le contenu du référentiel applicable au 31 décembre 2005.

Lorsqu'en IFRS il n'existait pas de précision concernant certaines opérations spécifiques, la norme française a été maintenue, dans l'attente d'une définition du traitement par l'IASB ou l'IFRIC :

- ✓ Délégations de services publics (concessions...)
- ✓ Programme de fidélisation des clients (Bouygues Telecom)

*Compte tenu des incertitudes portant sur les normes et interprétations qui seront applicables dans les comptes à cette date, le Groupe se réserve la possibilité ultérieure de modifier certaines options et méthodes comptables prises dans le cadre des comptes établis pour 2004 et 2005.*

### 1.1 - PERIMETRE CONSOLIDE AU 30 JUIN 2005 :

Au cours du premier semestre 2005, il n'y a pas eu d'acquisition ou de cession significative.

#### **Principales variations périmétriques 2005 :**

922 Situations consolidées : la faible réduction nette de (4) par rapport au 31 décembre 2004, concerne d'une part la déconsolidation de 10 sociétés en participations travaux chez Bouygues Construction, et 13 nouvelles sociétés consolidées chez Colas.

### 1.2 - DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE 1,7 MILLIARD D'EUROS (LE 7 JANVIER 2005) :

L'Assemblée Générale des actionnaires du 7 octobre 2004, a approuvé une distribution exceptionnelle de 5 euros par action (1,7 milliards d'euros) ; le coupon correspondant a été mis en paiement le 7 janvier 2005 ; affectée au bilan en "Autres Dettes non Financières" à fin décembre 2004, la dette a été soldée des comptes présentés au 30 juin 2005 après règlement.

### 1.3 - CESSION DE SAUR A PAI PARTNERS :

La cession des titres Saur a été prise en compte au 31 décembre 2004. La créance PAI Partners de 1 031 millions d'euros, figurant en "créances diverses" à cette date, a été encaissée courant février 2005.

A l'issue de l'opération, le groupe Bouygues détenait 15% de la société holding de Saur : NOVASAUR (ex financière Gaillon).

Courant avril 2005, la participation de Bouygues dans NOVASAUR a été réduite de 15 à 10 %, Bouygues n'exerçant plus d'influence notable sur cette société (nombre d'administrateurs inférieur au seuil fixé par les pactes d'actionnaires).

### 1.4 - PARTICIPATION DE BOUYGUES DANS BOUYGUES TELECOM :

Bouygues a consenti à BNP Paribas une promesse d'achat de sa participation de 6,5% dans le capital de Bouygues Telecom exerçable à tout moment du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 juillet 2007 à un prix compris entre 477 et 495 millions d'euros, selon la date d'exercice de la promesse.

Dans le même temps, le groupe BNP Paribas a consenti à Bouygues une promesse de vente de cette participation exerçable du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2007, au prix de 497 millions d'euros.

Cette opération a été prise en compte de la façon suivante au 30 juin 2005 :

- Augmentation des dettes financières long terme (valeur actualisée du prix d'exercice de l'option)	=	450
- Réduction des intérêts minoritaires correspondants	=	(130)
- Augmentation du goodwill à l'actif	=	320

### **1.5 - PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE : PRISE EN CHARGE DE LA DÉCOTE SUR ACTIONS :**

Le Conseil d'administration de Bouygues a décidé lors de sa séance du 21 juin 2005 de réaliser une opération d'épargne salariale avec effet de levier. Le cours de référence servant à cette opération est égal aux cours d'ouverture de l'action Bouygues, les 20 derniers jours ayant précédé le Conseil. L'augmentation de capital permettant la réalisation de cette opération sera effectuée à un prix d'émission 20% inférieur au cours de référence.

La norme IFRS 2 impose de comptabiliser la décote, mais ne donne pas d'indication précise pour valoriser l'avantage accordé. Le Groupe a donc tenu compte de la recommandation du CNC du 21 décembre 2004 qui suggère de comptabiliser celle-ci, à la valeur qu'en retire effectivement le salarié en tenant compte :

- de l'immobilisation des fonds investis
- de l'illiquidité du produit durant la période de blocage de 5 ans.

L'avantage ainsi octroyé aux salariés au titre de cette opération a été constaté en charges de personnel au 30 juin 2005 pour (30) millions d'euros.

### **1.6 - FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE POSTERIEURS AU 30 JUIN 2005 :**

#### **EMPRUNT OBLIGATAIRE DE 750 MILLIONS D'EUROS :**

Bouygues a lancé, en juillet 2005, une émission obligataire de 750 millions d'euros, à échéance de juillet 2020. L'emprunt est réalisé au prix d'émission de 99,804%, il porte intérêt au taux de 4,25%.

Cet emprunt permet de rallonger l'échéance moyenne de la dette.

**2.0 - PRESENTATION DES NORMES ET OPTIONS APPLIQUEES EN NORMES IFRS :**

La préparation des informations financières au 30 juin 2005 est appréciée selon les normes et options retenues par le groupe Bouygues, et décrites ci-après :

Le Groupe a appliqué :

- ✓ l'ensemble des normes IFRS et interprétations IFRIC en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005 adoptées par l'union européenne
- ✓ par anticipation, les normes IAS 32 et 39 (non adoptées par l'Union européenne)

**a) Rappel des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (IFRS 1)**

Les conditions de transition de l'ancien référentiel français vers celui des IFRS ont été définies par la norme IFRS 1 "Première adoption des normes internationales d'information financière (FTA)" qui prévoit une application rétrospective au 1<sup>er</sup> janvier 2004 des principes comptables.

Dans quelques cas, les normes IFRS ont laissé le choix entre l'application du traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé. Nous indiquons ci-après les principales options réalisées par le Groupe.

L'incidence des divers retraitements appropriés a été comptabilisée en capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Immobilisations corporelles et Incorporelles (IAS 16 et 38)**

Le groupe Bouygues a retenu la méthode d'évaluation du coût historique amorti pour l'évaluation postérieure à la prise en compte initiale de ses actifs corporels et incorporels.

Les immobilisations corporelles ont été reprises au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en prenant en compte l'estimation d'une valeur résiduelle terminale, et d'une durée d'amortissement spécifique à chacun des composants définis pour l'immobilisation concernée (installations, matériels, constructions...). L'écart déterminé entre la valeur résiduelle initiale et celle ainsi reconstituée a été affecté aux capitaux propres consolidés.

Conformément aux définitions édictées par le référentiel IFRS, certains reclassements inter rubriques ont été pratiqués.

### Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises estimés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (date de première application des normes IFRS) n'ont pas été retraités rétrospectivement selon dispositions de la norme IFRS 3. Les écarts d'acquisition et écarts d'évaluation affectés aux actifs ou passifs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont repris pour leur valeur d'origine (sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles, comptabilisés à fin 2003).

A noter que les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'amortissement linéaire.

Les parts de marché nées des écarts d'évaluation des entités acquises ont été réaffectées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 à la rubrique "goodwill". Dans le cadre du référentiel français, les parts de marché faisaient l'objet de tests de dépréciation déterminés dans les mêmes conditions que celles prévues par les normes IFRS (utilisation des unités génératrices de trésorerie définies : UGT). L'application des nouvelles règles n'a eu aucun impact sur ces évaluations à fin 2004 par rapport aux évaluations en normes françaises.

### Réserve de conversion

La réserve de conversion existante au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en référentiel français a été remise à zéro, selon l'option offerte par la norme IFRS 1, par affectation à la rubrique "Réserve de consolidation" : sans impact sur le montant global des capitaux propres consolidés.

### Ecarts actuariels

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les écarts actuariels concernant les engagements du Groupe calculés au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) ont été pris en compte dans la rubrique "Provisions non courantes" en contrepartie des capitaux propres consolidés (remise à zéro de la méthode dite du "corridor"). Les gains et pertes actuariels ultérieurs restent appréciés dans le cadre de la méthode ci-avant.

### Paiement sur la base d'actions (IFRS 2)

Le Groupe applique la norme IFRS 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, pour tous les plans octroyés postérieurement au 7 novembre 2002, et dont la date d'acquisition est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### Ventes immobilières en l'état futur d'achèvement

L'application des normes IFRS a modifié la présentation comptable de ce type de ventes. En normes françaises, à la signature du client, la globalité de la vente notariée était prise en compte "clients" par la contrepartie d'un compte de régularisation passif. Le chiffre d'affaires restait appréhendé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

En normes IFRS, seule cette dernière opération demeure présentée (clients/chiffre d'affaires), selon l'avancement de l'opération immobilière.



## **b) Autres principes et options retenus**

### Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Le Groupe a pris en compte par anticipation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les impacts liés à l'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers. Ils concernent pour l'essentiel les instruments de couverture (risque de taux ou risque de change). Leur montant à cette date n'est pas significatif.

### Contrats de concessions et PPP (Partenariat Public / Privé)

Le Groupe détient des participations dans les sociétés Mises en Equivalence titulaires de contrats de concessions PPP.

Dans l'attente des interprétations définitives de l'IFRIC sur le traitement comptable de ces contrats, le Groupe a choisi de maintenir les pratiques comptables appliquées en normes françaises.

## 2.1 - METHODES DE CONSOLIDATION ET COMPTABILISATION DES TITRES DE PARTICIPATION :

Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, en fonction du pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles Bouygues exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les participations non consolidées sont enregistrées à la juste valeur, et font l'objet de tests de perte de valeur.

### Évolution du périmètre de consolidation :

	<b>30 juin 2005</b>	<b>Exercice 2004</b>
Intégrations globales	732	726
Intégrations proportionnelles	163	169
Mises en équivalence	27	31
	<b>922</b>	<b>926</b>

Les principales variations de l'exercice 2005 sont analysées en "Faits significatifs".

### Cofiroute :

Bien que détenue à moins de 20% (16,7%), la société Cofiroute est consolidée par mise en équivalence, le Groupe exerçant une influence notable par sa présence au Conseil d'administration.

## 2.2 - ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION :

Les écarts de première consolidation incluent l'ensemble des actifs / passifs identifiables acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Ces écarts sont évalués à leur juste valeur à date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale conformément à IFRS 3 (et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004).

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Le goodwill (ou écart d'acquisition) représente l'excédent résiduel du coût d'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition ; il est affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises (métier au niveau du groupe Bouygues).

Les principales affectations d'écarts de première consolidation ne deviennent définitives qu'à l'issue du délai d'un an.

Les goodwill déterminés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 non modifiés selon option prise, demeurent appréciés en méthode de réestimation partielle (IFRS 3).

La méthode de réestimation partielle consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des minoritaires sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre "suivi de la valeur des actifs immobilisés", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

## 2.3 - METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES :

### a) Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

### b) Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "écarts de conversion" en "Primes et réserves" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

## 2.4 - IMPOSITION DIFFEREE :

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passif. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont, soit :
  - ✓ sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée...
  - ✓ sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement notamment...
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actif) ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes. Les impositions "France" ont été ajustées afin de tenir compte de l'incidence des changements de législation fiscale, et des nouveaux taux d'imposition.

L'imposition différée actif est présentée en actif non courant.

## 2.5 - ACTIF NON COURANT :

### a) Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

Principales durées d'utilisation retenues par secteur d'activité :

	TELECOM	COMMUNICATION	CONSTRUCTION	
- Terrains de gisements ( carrières)			(1)	
- Constructions hors Exploitation	-	25 à 50 ans	10 à 30 ans	
- Constructions Industrielles	20 ans	-	selon nature	
- Installations techniques / Matériels et outillages	3 à 10 ans	3 à 7 ans	3 à 10 ans	(2)
- Autres immobilisations corporelles (Matériels de transport, et de bureau)	2 à 10 ans		3 à 10 ans	(2)

(1) Ils sont amortis selon le rythme d'épuisement du gisement sans que la durée globale d'amortissement ne puisse excéder 40 ans.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels (appréciation d'une valeur résiduelle terminale, dans le calcul des amortissements).

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en "Autres Produits et Charges Opérationnels".

(2) selon type de matériels

#### Contrats de location :

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe Bouygues supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Antérieurement à la transition aux normes IFRS, seuls les contrats de crédit-bail étaient retraités en consolidation.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

## b) Immobilisations incorporelles

La norme IFRS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être :

- ✓ séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante, transféré)
- ✓ issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture.

Elles comprennent :

- Frais de développement :

- ✓ Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.
- ✓ Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation (génération d'avantages économiques futurs, et coût évalué de façon fiable).

- Concessions, brevets et droits assimilés :

Ils incluent notamment pour Bouygues Telecom :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Frais de libération des fréquences GSM	linéaire	12 ans
Licence UMTS	linéaire	(1)
Logiciels et développements informatiques	linéaire	4 ans
Logiciels de réseau GPRS	linéaire	4 ans
Logiciels de bureautique	linéaire	4 ans

(1) La durée d'amortissement de la licence UMTS sera égale à la durée d'utilisation. Depuis l'ouverture du réseau Haut Débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom amortit sa licence UMTS sur une durée de 17,5 ans.

- Licence UMTS :

La redevance de la licence UMTS, délivrée pour une durée de 20 ans, comporte :

- ✓ une part fixe de 619,2 millions d'euros qui dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002 a été inscrite en immobilisation incorporelle.
- ✓ une part variable de 1% sera calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS.

### c) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe concernent notamment le droit au bail, et les droits audiovisuels (TF1).

Désormais les fonds commerciaux non protégés juridiquement sont inscrits en goodwill.

#### Droits audiovisuels TF1 :

Dans cette rubrique figurent : les parts de films et de programmes audiovisuels coproduits par TF1 films production, TF1-video, Glem et Téléma, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 international TCM DA, TF1 entreprises et CIBY DA, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à leur coût historique. L'inscription en immobilisation, et les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

Date d'inscription en immobilisation	Modalités d'amortissement		
	Part coproducteur	Droits audiovisuels Distribution / Négoce	Droits musicaux
Dernier tour de manivelle	sur recettes		
Visa d'exploitation	3 ans linéaire		
Signature du contrat		3 ans linéaire ou sur recettes / négoce : 5 ans	2 ans 75% 1 <sup>ère</sup> année 25% 2 <sup>ème</sup> année

La modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma est celle qui permet d'amortir les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable après amortissement.

#### **d) Suivi de la valeur des actifs immobilisés**

L'évaluation de la valeur d'entrée des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du Groupe, est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. En particulier, la valeur au bilan des actifs incorporels (hors droits audiovisuels évalués selon les principes décrits ci avant), et des écarts d'acquisition, est comparée à leur valeur recouvrable.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T) à laquelle ils appartiennent (métiers au niveau du Groupe). La valeur d'usage de l'U.G.T est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction du métier concerné, dans le cadre du cycle de management du Groupe.
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital du groupe concerné et en ajustant ce dernier pour en déduire un "taux avant impôt".
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris goodwill). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T, et est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant.

Dans le cadre des normes IFRS, aucune dépréciation n'est à constater au 30 juin 2005.

#### **e) Actifs financiers non courants**

Outre les impôts différés actif affectés en actif non courant, les autres actifs financiers non-courants incluent notamment : prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.



## 2.6 - ACTIF COURANT :

### a) Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient (FIFO ou PMP selon activité), ou au prix du marché s'il est inférieur.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des provisions pour dépréciation sont comptabilisées.

### b) Programmes et droits de diffusion (TF1)

Les programmes et droits de diffusion incluent la production propre de TF1 non encore diffusée, la production externe constituée des droits de diffusion acquis par la chaîne et les émissions réalisées en coproduction. Ils sont valorisés à leur coût global de production (incluant une quote-part de frais indirects de production) ou coût d'acquisition pour les coproductions.

Ces programmes sont amortis en fonction de leur nature et du nombre de diffusions possibles. La plupart sont dépréciés à 100% dès leur premier passage à l'antenne, ou lorsqu'il s'avère qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

### c) Clients et comptes rattachés

Les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme dans la méthode de l'avancement, cette rubrique inclut notamment :

- ✓ les situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage)
- ✓ les "facturations à établir" correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage

### d) Autres créances courantes / Comptes de régularisation actif et assimilés

Les autres créances, sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

## 2.7 - INSTRUMENTS FINANCIERS :

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

### a) Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

#### Exposition au risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part de dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques "pays".

#### Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt. L'essentiel de son endettement est à taux fixe grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

Les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée également à taux variable.

Le compte de résultat du Groupe ne serait que peu affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens, ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises hors de la zone euro.

### b) Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à termes de devises, swaps de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achat de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- ✓ de n'être utilisés qu'à des fins de couverture
- ✓ de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang
- ✓ de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties, et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

### **c) Règles de couverture**

#### En matière de risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire.

Par ailleurs, les titres de participation des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

Dans un souci de rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée, et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées.

#### En matière de risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque sous-groupe, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

Dans la pratique, il s'agit des entités dont l'activité est capitalistique par nature (télécom-média) : ces entités sécurisent leur résultat financier futur en fixant le coût de leur dette par des swaps, des future rate agreements, ou en le limitant par des caps, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensée.

### **d) Méthodes de comptabilisation**

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Le Groupe procède alors suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- ✓ comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat
- ✓ comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Dans quelques cas (montant notionnel modeste, maturité de couverture courte), les instruments financiers ne font volontairement pas l'objet d'une comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe. Dans ce cas, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

## 2.8 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :

Les actions propres détenues sont imputées sur les capitaux propres consolidés conformément au référentiel IFRS.

Lorsque des filiales du Groupe détiennent leurs propres actions, il est constaté un complément de pourcentage d'intérêt au niveau du Groupe.

### Réserve de conversion :

Remise à zéro au 1<sup>er</sup> janvier 2004 par virement en rubrique "Primes et réserves". La réserve représente les écarts de change intervenus depuis cette date.

## 2.9 - PASSIF NON COURANT :

### **a) Dettes financières non courantes**

*(part à plus d'un an)*

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

### **b) Provisions non courantes**

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que cette sortie n'est pas couverte par un passif. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. provisions courantes).

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises
- ces provisions sont constituées au fur et à mesure de la prise en compte des produits, selon des données statistiques déterminées par référence à l'expérience acquise en ce domaine sur une longue durée.
- les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés
- les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe, notamment à l'étranger, tels que repli définitif des chantiers, grosses réparations, risques et charges divers
- Provisions pour frais de remise en état des sites

- Avantages au personnel :

- Les provisions pour médailles du travail.
- Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- ✓ du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel
- ✓ du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories
- ✓ des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- ✓ d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière (de 2,0% à 4,3% selon métier → taux d'inflation inclus)
- ✓ d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite (3,6% environ)
- ✓ d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie

Le Groupe ne prend pas en compte la variation des droits à ce titre résultant de changements d'hypothèses actuarielles (dans la mesure où l'écart n'excède pas plus ou moins 10% du montant global de l'engagement IFC : méthode dite du corridor). Cet écart est amorti en charges sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés ; conformément à l'option prise par le Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2004 la méthode du corridor a été mise à zéro à cette date.

- Provisions pour pensions à verser (selon pays et modalités applicatives).

Selon dispositions de la norme IAS 37 une information est fournie concernant les provisions les plus significatives, dans la mesure où cette information peut ne pas porter préjudice au Groupe (voir note 6).

## 2.10 - PASSIF COURANT :

### a) Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au titre d'acomptes ou d'avances de démarrage des marchés travaux.

### b) Provisions courantes

- Provisions liées au cycle normal d'exploitation des métiers. Elles comprennent pour l'essentiel :
  - ✓ Provisions pour risques chantiers travaux, SEP...
  - ✓ Provisions pour pertes de change
  - ✓ Provisions pour restructuration
  - ✓ Provision pour fidélisation des clients (Bouygues Telecom)
- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats. Elles concernent les chantiers en cours de réalisation, et prennent en compte, notamment les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

### c) Fournisseurs et autres créditeurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

### d) Comptes de régularisation passif

Voir ci-avant (chapitre des options IFRS) le traitement spécifique des ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA)

## 2.11 - COMPTE DE RESULTAT :

### a) Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- Les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable.
- Le montant des revenus peut être mesuré de manière fiable.
- A la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

## **b) Comptabilisation des contrats à long terme**

### Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération, déterminé en fonction de l'avancement physique des tâches.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

### Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires des opérations immobilières est appréhendé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ✓ permis de construire purgé de tous recours
- ✓ vente notariée ou contrat de promotion signé(e)
- ✓ marché de travaux signé (ordre de service donné)

Le taux d'avancement est déterminé sur la base des coûts travaux engagés par rapport aux coûts travaux prévisionnels et des opérations.

Des charges pour finition des programmes immobiliers sont prises en compte, sur ce type de transactions, en fonction de leur stade d'avancement.

L'ensemble des charges financières liées aux opérations immobilières en cours ou terminées sont prises en charges dans l'exercice de leur engagement.

## **c) Résultats sur opérations faites en commun**

Ils correspondent à la quote-part de résultats, provenant de sociétés non consolidées, liés à l'exploitation des postes de fabrication de produits routiers, ou asphaltiques. A ce titre, ces résultats font partie intégrante du résultat d'exploitation.

## **d) Paiement en actions**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux ou salariés de Bouygues ou des sociétés du Groupe, sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées (correspondant à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues) est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Cette charge de personnel est évaluée à la date d'attribution des options à partir du modèle de Black & Scholes. Elle fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits. Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 font l'objet de ce retraitement et ce, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2.

## 2.12 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE :

Il est présenté selon la recommandation CNC du 27 octobre 2004.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- ✓ trésorerie et équivalents de trésorerie
- ✓ concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

## 2.13 - ENGAGEMENTS HORS BILAN :

La synthèse des obligations contractuelles et engagements commerciaux figure en note 12.

## 2.14 - INDICATEURS FINANCIERS :

Définition des 2 principaux indicateurs financiers :

### a) EBITDA

Résultat opérationnel corrigé des dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

### b) Cash flow libre

Il est égal à la capacité d'autofinancement (après impôts et coût de l'endettement financier net) diminué des investissements nets d'exploitation de l'exercice.

### c) Endettement financier net

Il résulte des rubriques ci-après :

- ✓ trésorerie et équivalents de trésorerie
- ✓ soldes créditeurs de banque
- ✓ dettes financières long terme et moins d'un an
- ✓ instruments financiers (en couverture des dettes financières appréciées en juste valeur)



## 2.15 - AUTRES INFORMATIONS :

Comparabilité des états financiers :

- Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 décembre 2004 sous normes IFRS, sont dans leur ensemble, ceux appliqués au 30 juin 2005. Ils ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des rubriques du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux.
- Au 30 juin 2004, pour tenir compte de la cession en cours de la Saur (sauf filiales Afrique / Italie) les montants correspondants sont présentés sur des lignes distinctes du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, il en est de même pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004 après cession.
- L'impact des changements de périmètre intervenus en 2005, ne remet pas en cause la comparabilité des états financiers présentés.

Les comptes IFRS au 31/12/04 et au 1er janvier 2004 (1<sup>ère</sup> application) ont fait l'objet d'analyses de transition diffusées soit à fin 2004 (Note de référence 2004), soit au 31 mars 2005, sur le site internet de Bouygues

### COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2004 :

Les comptes consolidés au 30 juin 2004 ont été établis suivant les mêmes principes et méthodes (normes IFRS), que ceux appliqués sur les comptes au 30 juin 2005 (voir note 1 et 2).

Nous présentons ci-après les trois tableaux de transition entre les normes françaises et IFRS

- Bilan
- Capitaux Propres
- Compte de Résultat

#### 3.1/ Bilan comparatif normes françaises / normes IFRS au 30 juin 2004 :

en millions d'euros

BILAN	30 JUIN 2004			01/01/04 NORMES IFRS
	NORMES IFRS (1)		NORMES FRANCAISES (2)	
<b>ACTIF</b>				
- Immobilisations corporelles	4 620	A	4 453	5 020
- Immobilisations incorporelles	1 025	B	6 425	1 088
- Goodwill	4 517	C	242	5 272
- Autres actifs non courants	1 363	D	762	1 558
- Actifs courants	9 080	E	11 877	8 683
- Trésorerie et équivalent de trésorerie	711	F	811	2 549
- Autres actifs financiers courants	29	G		49
- Actifs en cours de cession d'activité	2 402	H		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>23 747</b>		<b>24 570</b>	<b>24 219</b>
<b>PASSIF</b>				
- Capitaux propres part groupe	5 044		5 065	5 014
- Intérêts minoritaires	920		925	890
- Autres fonds propres			139	
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>5 964</b>		<b>6 129</b> voir paragraphe 3.2	<b>5 904</b>
- Dettes financières non courantes	3 510	I	3 756	4 233
- Provisions non courantes / impôts différés passif et dettes fiscales LT	1 179	J	1 895	1 516
- Passifs courants	11 016	K	12 277	12 138
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	486	F	377	300
- Autres passifs financiers courants	29	L		128
- Passifs en cours de cession d'activité	1 563	M		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>23 747</b>		<b>24 434</b>	<b>24 219</b>

(1) IFRS : Le groupe SAUR est apprécié en voie de cession au 30 juin 2004 ; il est donc exclu des actifs/passifs ; affectation sur les lignes "Actifs/Passifs en cours de cession d'activité"  
SAUR est maintenu en normes françaises

(2) Normes françaises après retraitement du changement de méthode au titre de la provision pour fidélisation clients (Bouygues Telecom),  
créée à fin 2004 en normes françaises.

**Commentaires sur la transition entre les 2 référentiels :**

**A : Immobilisations corporelles : +167**

L'accroissement constaté provient pour l'essentiel du reclassement d'immobilisations incorporelles (logiciels Bouygues Télécom) dans le cadre de l'approche par composant : +251 ; de l'activation d'équipements en location financement : +114 et retraitement sur durées d'amortissement : +111 ; SAUR : (320)

**B : Immobilisations incorporelles : (5 400)**

Reclassement des écarts d'évaluation incorporels en Goodwill principalement (parts de marché) (5 040) ; réaffectations en corporelles (logiciels Bouygues Telecom principalement) : (251) ; SAUR : (57)

**C : Goodwill ou écarts d'acquisition : +4 275**

Reclassement en provenance des immobilisations incorporelles pour l'essentiel (parts de marché) : +5 040 ; SAUR (801)

**D : Autres actifs non courants : +601**

Reclassement des impôts différés actif en provenance des actifs courants pour l'essentiel : +671 ; SAUR (109)

**E : Actifs courants : (2 797)**

Dont :

- Reclassement des impôts différés actifs en actif non courants (671)
- Retraitement des ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) (symétrie avec les passifs courants (1 020) → voir note 2
- SAUR : (1 060)

**F : Trésorerie et équivalents de trésorerie : (209)**

La variation est liée principalement à l'annulation des impacts de titrisation Bouygues Telecom pou(135) ; SAUR : (44)

**G : Autres actifs financiers courants : +29**

Concerne pour l'essentiel la variation de juste valeur des instruments de couverture (sur dettes financières et BFR)

**H : Actifs en cours de cession d'activité : +2 402**

représente l'exclusion de SAUR

**I : Dettes financières non courantes : (246)**

Dont :

- Reclassement en provenance des autres fonds propres : +168 dont +138 → Part des I.M. sur emprunts participatifs Bouygues Telecom
- Reclassement de la partie à moins d'1 an vers les autres passifs courants : (299) / Reconsolidation titrisation (120)
- Retraitement des locations financement (fraction à plus d'un an) : +69
- SAUR : (56)

**J : Provisions non courantes / impôts différés passifs : (852)**

Essentiellement liées : au repositionnement en "passifs courants" des provisions courantes (518) ; au retraitement des avantages au personnel : +24 ; SAUR : (363)

**K : Passifs courants : (1 261)**

inclus :

- Partie à moins d'1 an des dettes financières : +299
- Retraitement lié aux ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) (1 020)
- Reclassement des provisions courantes : +518
- SAUR : (1 114)

**L : Autres passifs financiers courants : +29**

Concerne pour l'essentiel la variation de juste valeur des instruments de couverture (sur dettes financières et BFR)

**M : Passifs en cours de cession d'activité : +1 563**

représente l'exclusion de SAUR

	01/01/04	Augmentation CAPITAL	Réduction CAPITAL	ACTIONS PROPRES	RÉSERVE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS	DIVIDENDES	RÉSULTAT	30/06/04
□ <b>Capitaux propres Part Groupe en (Normes Françaises)</b>	5 058 <sup>(1)</sup>	352	(394)		(16)	(20)	(164)	249	5 065
• Actions propres s/ contrat de liquidité BY SA				(9)					(9)
• Immobilisations nettes corporelles et incorporelles bases / durée d'amortissements et charge à répartir (IAS 2 / 16 / 38)	(1)							(22)	(23)
• Provisions pour avantages au personnel (IAS19)	(52)								(52) <sup>(4)</sup>
• Impôt différé net s/ retraitements IFRS (IAS 12)	20							23	43
• Paiements en actions						3		(4)	(1)
• Ecart d'acquisition (amort.linéaires)								16 <sup>(3)</sup>	16
• Autres retraitements et reclassements	(11)				20	(18) <sup>(2)</sup>		14	5
□ <b>Capitaux propres en normes IFRS</b>	5 014	352	(394)	(9)	4	(35)	(164)	276	5 044
□ <b>Part des intérêts minoritaires en Normes françaises</b> (et autres fonds propres)	1 046	6			1	(20)	(93)	124	1 064
• Reclassement en dettes financières non courantes de la part des intérêts minoritaires sur prêts participatifs et autres fonds propres	(167)					28			(139)
• Divers	11					(18)		2	(5)
□ <b>Intérêts minoritaires en normes IFRS</b>	890	6			1	(10)	(93)	126	920
<b>CAPITAUX PROPRES D'ENSEMBLE EN NORMES FRANÇAISES</b>	6 104	358	(394)		(15)	(40)	(257)	373	6 129
<b>CAPITAUX PROPRES D'ENSEMBLE IFRS</b>	5 904	358	(394)	(9)	5	(45)	(257)	402	5 964

(165)

(1) Normes françaises au 1er janvier 2004 après retraitement du changement de méthode au titre de la provision fidélisation clients (Bouygues Telecom), créée à fin 2004 (maintenue en IFRS)

(2) Dont variation de juste valeur sur instruments financiers et divers

(3) Annulation dotations aux amortissements linéaires sur goodwill : 100% = 18 dont part groupe 16

(4) Remise à zéro des écarts actuariels (corridor) et mises en conformité diverses avec IAS 19 (avantages au personnel LT)

3.3/ Transition du compte de résultat au 30 juin 2004 : → Normes Françaises → Normes IFRS

en millions d'euros

COMPTE DE RESULTAT	06/2004 NORMES FRANCAISES	RETRAITEMENTS IFRS / RESULTAT		CESSION SAUR (a)	AUTRES RECLASSEMENTS IFRS	06/2004 IFRS
- Chiffre d'affaires	10 904	(1)		(616)	(400)	9 887
- Autres produits	531			(4)	(453)	74
- Impôts / taxes et versement assimilés	(248)			20		(228)
- Charges du personnel	(2 399)	(6)	Paiements en actions : (t) <sup>(b)</sup>	219	(14)	(2 200)
- Achats et variation stocks / charges externes / autres charges d'exploitation	(7 503)				7 503	
- Achats consommés		2		229	(4 300)	(4 069)
- Charges externes		20	Locations financement : 19	128	(2 412)	(2 264)
- Variation des stocks de production et de promotion immobilière					25	25
- Autres produits et charges d'exploitation		(37)	Charges de matière <sup>(c)</sup> à répartir : (28)	(21)	148	90
- Dotation aux amortissements et provisions	(585)	2	Dont amortissements	23	(59)	(619)
- Quote part résultat s/ opérations faites en commun	21		sur locations financement (17)		(21)	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>721</b>	<b>(721)</b>				
Retraitements et reclassements IFRS		<b>701</b>		<b>(22)</b>	<b>17</b>	<b>696</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>721</b>	<b>(20)</b>		<b>(22)</b>	<b>17</b>	<b>696</b>
- Produits charges financières	(98)				98	
- Coût de l'endettement financier net		7			(95)	(88)
- Autres produits et charges financières		1		(1)	(12)	(12)
- Produits et charges exceptionnels	20				(20)	
- Charge d'impôt	(258)	19	Impôts différés	6	1	(232)
- Quote part du résultat des entreprises associées	18	2		(2)	(1)	17
- Dotation aux amortissements écarts d'acquisition	(30)	13 <sup>(d)</sup>	Dépréciation d'actifs	5 <sup>(d)</sup>	12 <sup>(e)</sup>	
- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		7 <sup>(f)</sup>		14 <sup>(f)</sup>		21
<b>RESULTAT NET</b>	<b>373</b>	<b>29</b>				<b>402</b>
Part du groupe	249	27				276
Part des intérêts minoritaires	124	2				126

(a) Réaffectation de l'activité SAUR hors impacts des retraitements IFRS

(b) Sur plans d'options de souscription d'actions émis après le 07 novembre 2002

(c) Charge de matériels (28) diminuée de la reprise d'amortissement du premier semestre 2004 +10

(d) Reprise en résultat des dotations linéaires sur Goodwill : +18

(e) Reclassement en résultat opérationnel des dépréciations de goodwill consécutives à des tests de perte de valeur (TF1)

(f) Sortie de l'activité SAUR appréciée en cours de cession (cédée au 31 Décembre 2004)

**4.1/ GOODWILL (écarts d'acquisition)**

- Evolution de la valeur nette de la rubrique au 30 juin 2005 :

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
<b>1er janvier 2004</b>	<b>5 272</b>		<b>5 272</b>
Périmètre, change et autres	(716)	1	(715)
Pertes de valeur (dépréciations)		(17)	(17)
<b>31 décembre 2004</b>	<b>4 556</b>	<b>(16)</b>	<b>4 540</b>
Périmètre, change et autres	464		464 <sup>(1)</sup>
Pertes de valeur (dépréciations)		0	0
<b>30 juin 2005</b>	<b>5 020</b>	<b>(16)</b>	<b>5 004</b>

(1) La variation 2005 constatée inclut principalement le goodwill sur prise en compte des options de vente BNP Paribas sur actions Bouygues Telecom pour 320 (voir faits significatifs)

**Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)**

	06/05			12/04		
	de niveau BOUYGUES	de niveau METIER	TOTAL	de niveau BOUYGUES	de niveau METIER	TOTAL
BOUYGUES CONSTRUCTION		84	<b>84</b>		73	<b>73</b>
COLAS	624	189	<b>813</b>	587	139	<b>726</b>
TF1	566	876	<b>1442</b>	504	889	<b>1393</b>
BOUYGUES TELECOM	2565	12	<b>2655</b>	2323	12	<b>2335</b>
FINAGESTION (filiales) ET AUTRES	10		<b>10</b>	13		<b>13</b>
<b>TOTAL BYSA</b>	<b>3 765</b>	<b>1 161</b>	<b>5004</b>	<b>3 427</b>	<b>1113</b>	<b>4540</b>

**4.2/ Prix de revient consolidé des actions cotées TF1 / COLAS**

	Prix de revient consolidé par action (1)	Cours moyen de l'action 30/06/2005 (2)
TF1	10,40	21,98
Colas	59,34	132,24

(1) Valeur comptable en consolidation par action

(2) Moyenne des cours entre le 1er juin et le 30 juin 2005

A/ Capital de Bouygues SA (en euros)

332 735 372 €

Au 30 juin 2005 le capital social de Bouygues SA est constitué de 332 245 129 actions, et 490 243 certificats d'investissement, dont l'évolution sur le 1<sup>er</sup> semestre 2005 a été la suivante :

	Au 1er janvier 2005	Variations 2005		Au 30 juin 2005
		Réduction	Augmentation	
Actions	332 254 414	(1 048 873)	1 039 588	332 245 129
Certificats d'investissements	504 210	(13 967)		490 243
<b>Nombre de titres</b>	<b>332 758 624</b>	<b>(1 062 840)</b>	<b>1 039 588</b>	<b>332 735 372</b>
Nominal	1 €	-	-	1 €
<b>Capital en €</b>	<b>332 758 624</b>	<b>(1 062 840)</b>	<b>1 039 588</b>	<b>332 735 372</b>

B/ Tableau de variation au 30 juin 2005 : part du Groupe et intérêts minoritaires

	Au 30 juin 2005	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Résultat affecté directement en capitaux	Total 06/05
Part groupe	1	333	1 906	810	282	785	64	4 180
Intérêts minoritaires	2	0	0	0	0	865	8	873
<b>Capitaux propres d'ensemble</b>		<b>333</b>	<b>1 906</b>	<b>810</b>	<b>282</b>	<b>1 650</b>	<b>72</b>	<b>5 053</b>

1. Part Groupe :

	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Résultat affecté directement en capitaux	Total Groupe
<b>SITUATION AU 01/01/2004</b>	<b>333</b>	<b>1 977</b>	<b>712</b>	<b>43</b>	<b>1 940</b>	<b>9</b>	<b>5 014</b>
<b>MOUVEMENTS</b>							
<i>Opérations nettes sur capital et réserves</i>		(58)					(58)
<i>Paielements fondés sur des actions</i>						7	7
<i>Actions autocontrôle de l'entreprise</i>				(1)			(1)
<i>Distribution de dividendes</i>					(1 828)		(1 828)
<i>Résultat net de l'exercice (part groupe)</i>					909		909
<i>Instruments financiers</i>						6	6
<i>Écarts de conversion</i>						(15)	(15)
<i>Autres variations</i>					(36)		(36)
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004 (IFRS)</b>	<b>333</b>	<b>1 919</b>	<b>712</b>	<b>42</b>	<b>985</b>	<b>7</b>	<b>3 998</b>
<i>Changement de méthodes comptables</i>							
<b>S/TOTAL CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2004</b>	<b>333</b>	<b>1 919</b>	<b>712</b>	<b>42</b>	<b>985</b>	<b>7</b>	<b>3 998</b>
<b>MOUVEMENTS</b>							
<i>Opérations nettes sur capital et réserves</i>		(13)	98	240	(331)	(7)	(13) <sup>(1)</sup>
<i>Paielements fondés sur des actions</i>						34	34
<i>Distribution de dividendes</i>					(249)		(249)
<i>Résultat net de l'exercice (part groupe)</i>					384		384
<i>Instruments financiers</i>						(10)	(10)
<i>Écarts de conversion</i>						40	40
<i>Autres variations</i>					(4)		(4)
<b>SITUATION AU 30 JUIN 2005 (IFRS)</b>	<b>333</b>	<b>1 906</b>	<b>810</b>	<b>282</b>	<b>785</b>	<b>64</b>	<b>4 180</b>

(1) Acquisition de titres d'autocontrôle Bouygues annulés par réduction de capital + prime : (33) + augmentation capital + prime d'émission Bouygues SA : +20

## 2. Intérêts Minoritaires :

	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Résultat affecté directement en capitaux	Total des intérêts minoritaires
<b>SITUATION AU 01/01/2004</b>					890		890
<b>MOUVEMENTS</b>							
Opérations nettes sur capital et réserves					5		5
Distribution de dividendes					(94)		(94)
Résultat net de l'exercice (part tiers)					206		206
Instruments financiers							
Écarts de conversion						2	2
Autres variations					(29)		(29)
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004 (IFRS)</b>	0	0	0	0	978	2	980
<i>Changement de méthodes comptables</i>							
<b>S/TOTAL CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2004</b>	0	0	0	0	978	2	980
<b>MOUVEMENTS</b>							
Opérations nettes sur capital et réserves					4		4
Distribution de dividendes					(90)		(90)
Résultat net de l'exercice (part tiers)					141		141
Instruments financiers						1	1
Écarts de conversion						3	3
Changement de périmètre					(168)		(168)
Autres variations						2	2
<b>SITUATION AU 30 JUIN 2005 (IFRS)</b>	0	0	0	0	865	8	873

## C/ Analyse du résultat affecté directement en capitaux propres : variations du 1<sup>er</sup> semestre 2005

	06/05
Réserve de conversion	40
Instruments financiers (variations de juste valeur)	(10)
Paiements en actions	34
<b>Total</b>	<b>64</b>

### 1. Réserve de conversion au 06/05 : +3

- La réserve de conversion à fin juin 2005 remise à zéro au 01/01/04 sous IFRS, résulte des variations constatées depuis cette date
- Principaux écarts de conversion au 30/06/05 déterminés sur les sociétés étrangères dont les états financiers sont exprimés en :

	31/12/2004	1 <sup>er</sup> semestre 2005	30/06/2005
US Dollar	(16)	26	10
Dollar canadien	(1)	7	6
Divers	2	7	9
<b>Total</b>	<b>(15)</b>	<b>40</b>	<b>25</b>

### 2. Réserve de variation de juste valeur :

- Réserve déterminée sur l'appréciation des instruments financiers

	31/12/2004	1 <sup>er</sup> semestre 2005	30/06/2005
Variation du 1 <sup>er</sup> semestre 2005	15	(10)	5

### 3. Paiement en actions :

#### • Stocks options :

- TF1 1 (2.4 de niveau TF1)
- BYSA 3 Selon plans octroyés depuis novembre 2002

Charge groupe = 4 → contrepartie en charge de personnel

- **FCPE** : Coût de la décote sur actions accordées aux salariés = charge groupe 30 → contrepartie en charges de personnel.



A/ Provisions non courantes = 1 198

	Avantages au personnel à long terme (1)	Litiges et contentieux (2)	Garanties données (3)	Autres provisions non courantes (4)	TOTAL
<b>1er janvier 2004</b>	<b>320</b>	<b>264</b>	<b>188</b>	<b>620</b>	<b>1 392</b>
<b>Flux 2004</b>					
Ecart de conversion					
Virements de rubriques	10	(5)	3	17	25
Changements de méthodes et périmètre	(34)	(18)	(2)	(278)	(332)
Dotations	45	91	83	171	390
Reprises utilisées	(7)	(43)	(47)	(89)	(186)
Reprises non utilisées	(3)	(46)	(10)	(54)	(113)
<b>31 décembre 2004</b>	<b>331</b>	<b>243</b>	<b>215</b>	<b>387</b>	<b>1 176</b>
<b>Flux 2005</b>					
Ecart de conversion					
Virements de rubriques	(1)	1	(2)	(8)	(10)
Chgts de méthodes et périmètre	4			3	7
Dotations	23	34	27	40	124
Reprises utilisées	(1)	(13)	(14)	(32)	(60)
Reprises non utilisées	(1)	(15)	(6)	(20)	(42)
<b>30 juin 2005</b>	<b>356</b>	<b>250</b>	<b>221</b>	<b>371</b>	<b>1 198</b>

(1) <b><u>Avantages au personnel à long terme :</u></b>		<b>356</b>
• Indemnités de fin de carrière	245	
• Médailles du travail	88	
• Autres avantages post emploi	23	
(2) <b><u>Litiges et contentieux :</u></b>		<b>250</b>
• Provisions sur litiges clients	106	
• Réclamations sous traitants	25	
• Autres litiges personnel	14	
• Autres litiges	105	
(3) <b><u>Garanties données</u></b>		<b>221</b>
• Provision garanties données	156	
• Provision garanties complémentaires bâtiment	} 65	
• Provision garanties génie civil - travaux publics		
(4) <b><u>Autres provisions non courantes :</u></b>		<b>371</b>
• Risques liés aux divers contrôles administratifs	86	
• Provision risques divers Etranger	32	
• Provision filiales & participations	21	
• provision obligations contractuelles	22	
• Provision frais de remise en état des sites	57	
• Autres provisions pour risques non courantes	153	

**B/ Provisions courantes = 567**

- Provisions liées au cycle d'exploitation (voir note 2)

	Provisions garanties données aux clients	Provisions pertes de change	Provisions risques chantiers travaux & fin de chantiers	Provisions pertes à terminaison	Provisions fidélisation des clients	Autres prov. courantes	Total
<b>1er janvier 2004</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>148</b>	<b>73</b>	<b>136</b>	<b>156</b>	<b>541</b>
<b>Flux 2004</b>							
Ecart de conversion				(1)			(1)
Virements de rubriques			(11)	1		(15)	(25)
Chgts de méthodes et périmètre	1		(6)				(5)
Dotations	15		74	49	11	81	230
Reprises utilisées	(12)	(1)	(45)	(41)		(71)	(170)
Reprises non utilisées			(14)	(7)		(9)	(30)
<b>31 décembre 2004</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>146</b>	<b>74</b>	<b>147</b>	<b>142</b>	<b>540</b>
<b>Flux 2005</b>							
Ecart de conversion			1	2		1	4
Virements de rubriques	2		(12)			23	13
Chgts de méthodes et périmètre			(2)				(2)
Dotations	6		31	27	14	40	118
Reprises utilisées	(5)	(4)	(19)	(21)		(38)	(87)
Reprises non utilisées	(1)		(7)	(9)		(2)	(19)
<b>30 juin 2005</b>	<b>29</b>		<b>138<sup>(1)</sup></b>	<b>73<sup>(3)</sup></b>	<b>161</b>	<b>166<sup>(2)</sup></b>	<b>567</b>

(1) dont : - Provisions risques chantiers terminés : 70  
- Provisions règlements définitifs chantiers : 68

(2) dont : - Provisions pour frais d'accidents : 56  
- Autres provisions pour risques courants : 110

(3) Concerne l'activité construction : Bouygues construction : 53 ; Colas : 20

L'indication de provisions individualisées par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

## A/ Dettes financières non courantes : 4 507 et dettes financières courantes 260

## 1. Répartition des emprunts portant intérêts par échéance

	- 1 an	Dettes financières non courantes						Autres	Total 06/2005	Total 2004
		1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et +			
- Emprunts obligataires	73	499		1 014		1 277	982		3 772	3 759
- Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	128	33	48	11	92	8	57		249	677
- Emprunts issus des locations financement	38	30	15	11	4	4	8		72	83
- Emprunts et dettes financières divers	21	15	4	2	2	1	3	479 <sup>(1)</sup>	506	18
- Emprunts participatifs										111
<b>Total emprunts portant intérêts</b>	<b>260</b>	<b>577</b>	<b>67</b>	<b>1 038</b>	<b>98</b>	<b>1 290</b>	<b>1 050</b>	<b>479</b>	<b>4 599</b>	<b>4 648</b>
<b>RAPPEL AU 31/12/04</b>	<b>242</b>	<b>1 050</b>	<b>37</b>	<b>32</b>	<b>1 040</b>	<b>536</b>	<b>1 813</b>	<b>140</b>		<b>4 648</b>

(1) dont : 450 au titre de la promesse d'achat consentie à BNP Paribas pour sa participation de 6,5% dans Bouygues Telecom exerçable au plus tard au 2ème semestre 2007 (voir faits significatifs)

## 2. Répartition de la dette sur locations financement par métier

Répartition de la dette sur locations financement par métier		Construction	Média	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	TOTAL
<b>Long terme</b>	2005	30	14	28		72
<b>Court terme</b>		28	3	7		38
<b>Long terme</b>	2004	39	15	29		83
<b>Court terme</b>		38	9	6		53

## B/ Covenants et trigger events

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent aucun covenant financier et aucun trigger event. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues.

	06/05	06/04
<b>• Résultat opérationnel courant :</b>		
Chiffre d'affaires	11 268	9 887
Autres produits de l'activité	74	74
Consommations externes	(7 333)	(6 333)
Impôts et taxes	(275)	(228)
Frais de personnel	(2 372)	(2 200)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		
- Dotations aux amortissements	(574)	(544)
- Dotations nettes aux provisions	(134)	(75)
Variation de stocks de production et de PI	4	25
Le 1er semestre 2005 n'a pas fait l'objet de dépréciation des actifs à durée indéterminée (pas d'indice de perte de valeur)		
Autres produits et charges d'exploitation	195	90
- Reprises de provisions non utilisées	103 <sup>(1)</sup>	39
- Résultats de cessions d'immobilisations	39 <sup>(2)</sup>	19
- Autres charges et produits	53	32
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>853</b>	<b>696</b>

- Voir note 11 pour la répartition sectorielle.

(1) dont 10 sur affaire WOLA (Bouygues Construction), les autres reprises n'ont pas un caractère significatif individuellement.  
 (2) Dont impact de cession des titres Visiowave 14 (TF1).

COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	06/05	06/04
Coût de l'endettement financier brut	(109)	(107)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	15	19
<b>Total</b>	<b>(94)</b>	<b>(88)</b>

**Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :**

- Charges d'intérêt nettes sur dettes financières	(109)	(96)
- Charges d'intérêt sur locations financement	(2)	(3)
- Charges d'intérêt nettes liées à la trésorerie	(2)	(11)
- Impacts positif et négatif des Instruments financiers sur endettement financier net	6	1
- Revenus issus des titres disponibles à la vente et équivalents de trésorerie	13	21
	<u>(94)</u>	<u>(88)</u>

En normes IFRS, les gains et pertes de change ne sont pas inclus en charges financières nettes, mais en résultat opérationnel.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	06/05	06/04
Dividendes sur titres non consolidés	2	3
Dotations financières nettes	(4)	(12) <sup>(a)</sup>
Charges d'actualisation nettes	(1)	(3)
Variation de juste valeur des autres actifs et passifs financiers	4	3
Abandons de comptes courants, plus & moins values sur cessions titres non consolidés et autres actifs financiers, intérêts nets hors endettement, commissions d'engagement ou de montage, pré-loyer immobilier & divers	1	(3)
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>(12)</b>

(a) Dont (8) Bouygues Telecom : frais de montage sur crédit syndiqué remboursé en avril 2004.

Le coût de l'endettement financier net & les autres produits & charges financiers sont répartis par activité en note 11.

A/ Décomposition de la charge nette d'impôt

	06/05			06/04		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
. Impositions exigibles par les administrations fiscales	(98)	(34)	(132)	(149)	(9)	(158)
. Impositions différées passif	12	1	13	2	3	5
. Impositions différées actif (1)	(139)		(139)	(76)	(1)	(77)
. Impôts sur distributions	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(2)
<b>TOTAL</b>	<b>(226)</b>	<b>(34)</b>	<b>(260)</b>	<b>(224)</b>	<b>(8)</b>	<b>(232)</b>
(1) Dont : Impôts différés Actif Bouygues Telecom (reprise)	(121)			(86)		

Voir note 11 pour répartition par activité

B/ Evolution des impôts différés au bilan consolidé :

	12/04	Variation 2005		06/05
		Charges nettes	Autres flux	
- Impôts différés Actif	566	(139) <sup>(3)</sup>	7	434
- Impôts différés Passif	(158)	13	48 <sup>(2)</sup>	(97)
<b>NET =</b>	<b>408</b>	<b>(126)</b>	<b>55</b>	<b>337</b>

(2) y compris reprise sur provision pour impôt sur cession créée en 2004 : 49 (en diminution de la charge d'impôt exigible)

(3) reprise Bouygues Telecom principalement.

L'information sectorielle ci-après est communiquée sous 2 formes :

- 1- Analyse par activité :
  - . Construction (Bouygues Construction, Colas et Bouygues Immobilier)
  - . Média (TF1)
  - . Télécom (Bouygues Telecom)
  - . Bouygues SA et filiales diverses
- 2- Analyse par zone géographique : France / Europe (hors France) / Afrique / Asie-Pacifique / Amériques et Moyen Orient.

Les cessions internes se réalisent en règle générale aux conditions de marché.

#### A/ Analyse sectorielle par activité au 30 juin 2005

	Construction	Média	Télécom	Bouygues SA & autres activités	TOTAL 2005
<b>COMPTE DE RÉSULTAT 1er SEMESTRE 2005</b>					
Chiffres d'affaires total	7 693	1 470	2 193	224	11 580
Chiffres d'affaires inter activités	(217)	(11)	(6)	(78)	(312)
<b>CA sur clients externes</b>	<b>7 476</b>	<b>1 459</b>	<b>2 187</b>	<b>146</b>	<b>11 268</b>
Dotations nettes aux amortissements	(212)	(50)	(291)	(21)	(574)
Dotations nettes aux provisions	(87)	(15)	(32)		(134)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>247</b>	<b>269</b>	<b>355</b>	<b>(18)</b>	<b>853</b>
Coût de l'endettement financier net	7	(8)	(17)	(76)	(94)
Autres produits & charges financiers	(5)	4		3	2
Charge d'impôt	(90)	(87)	(119)	36	(260)
Quote-part du résultat net des entités associées	26	(2)			24
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>185</b>	<b>176</b>	<b>219</b>	<b>(55)</b>	<b>525</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>					
<b>Résultat net 100%</b>	<b>185 <sup>(1)</sup></b>	<b>176</b>	<b>219</b>	<b>(55)</b>	<b>525</b>
<b>Résultat part du groupe</b>	<b>182</b>	<b>76</b>	<b>181</b>	<b>(55)</b>	<b>384</b>
<b>BILAN 06/2005</b>					
Immobilisations corporelles	1 845	202	2 326	380	4 753
Immobilisations incorporelles	49	140	824	14	1 027
Goodwill	897	1 442	2 655	10	5 004
Impôts différés actif / créances fiscales LT	115	14	305		434
Autres actifs non courants	616	54	2	50	722
Actifs d'impôts	42	75		6	123
Trésorerie et équivalents de trésorerie	413	33	8	688	1 142
Instruments financiers (couverture de dettes financières en JV)	9	29		18	56
Actifs non affectés					9 805
<b>Total Actif</b>					<b>23 066</b>
Dettes financières non courantes	240	532	28	3 799	4 599
Provisions non courantes	939	82	32	145	1 198
Impôts différés passif / dettes fiscales LT	57	27		13	97
Dettes financières courantes	99	66	10	85	260
Impôts courants	79	85		48	212
CBC et soldes créditeurs de banques	269		1	36	306
Instruments financiers (couverture de dettes financières en JV)	10	2	1		13
Passifs non affectés					16 381
<b>Total Passif</b>					<b>22 066</b>
<b>Endettement net <sup>(2)</sup></b>	<b>(1 338)</b>	<b>537</b>	<b>1 001</b>	<b>3 780</b>	<b>3 950</b>
<b>TABLEAU DE TRESORERIE 1er SEMESTRE 2005</b>					
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>470</b>	<b>299</b>	<b>660</b>	<b>24</b>	<b>1 453</b>
<b>Acquisitions nettes d'immo corporelles et incorporelles</b>	<b>(203)</b>	<b>(65)</b>	<b>(322)</b>	<b>(19)</b>	<b>(609)</b>
<b>Acquisitions nettes de titres consolidés et autres</b>	<b>(140)</b>	<b>6</b>		<b>(39)</b>	<b>(173)</b>
<b>Flux sur dettes financières</b>	<b>65</b>	<b>51</b>	<b>(124)</b>	<b>(478)</b>	<b>(486)</b>
<b>AUTRES INDICATEURS 1er SEMESTRE 2005</b>					
<b>Ebitda</b>	<b>546</b>	<b>334</b>	<b>678</b>	<b>3</b>	<b>1 561</b>
<b>Cash flow libre</b>	<b>184</b>	<b>139</b>	<b>202</b>	<b>(35)</b>	<b>490</b>

(1) Dont Bouygues Construction : 95

(2) Contribution de niveau métiers

## B/ Analyse sectorielle 2004 par activité

	Construction	Média	Télécom	Bouygues SA et autres activités	TOTAL 2004
<b>COMPTE DE RÉSULTAT 1er SEMESTRE 2004 (a)</b>					
Chiffres d'affaires total	6 648	1 495	1 761	213	10 117
Chiffres d'affaires inter activités	(148)	(9)	(6)	(67)	(230)
<b>CA sur clients externes</b>	<b>6 500</b>	<b>1 486</b>	<b>1 755</b>	<b>146</b>	<b>9 887</b>
<b>Dotations nettes aux amortissements</b>	<b>(187)</b>	<b>(53)</b>	<b>(283)</b>	<b>(21)</b>	<b>(544)</b>
<b>Dotations nettes aux provisions</b>	<b>(14)</b>	<b>(19)</b>	<b>(15)</b>	<b>(27)</b>	<b>(75)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>164</b>	<b>278</b>	<b>284</b>	<b>(30)</b>	<b>696</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>6</b>	<b>(11)</b>	<b>(34)</b>	<b>(49)</b>	<b>(88)</b>
<b>Autres produits &amp; charges financiers</b>	<b>(1)</b>		<b>(8)</b>	<b>(3)</b>	<b>(12)</b>
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(62)</b>	<b>(100)</b>	<b>(86)</b>	<b>16</b>	<b>(232)</b>
<b>Quote-part du résultat net des entités associées</b>	<b>19</b>	<b>(3)</b>		<b>1</b>	<b>17</b>
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>126</b>	<b>164</b>	<b>156</b>	<b>(65)</b>	<b>381</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>				<b>21</b>	<b>21</b>
<b>Résultat net 100%</b>	<b>126<sup>(1)</sup></b>	<b>164</b>	<b>156</b>	<b>(44)</b>	<b>402</b>
<b>Résultat part du groupe</b>	<b>124</b>	<b>69</b>	<b>130</b>	<b>(47)</b>	<b>276</b>
<b>BILAN 12/2004 (a)</b>					
Immobilisations corporelles	1 744	208	2 293	384	4 629
Immobilisations incorporelles	43	124	837	16	1 020
Goodwill	802	1 393	2 335	10	4 540
Impôts différés actif / créances fiscales LT	89	21	426	33	569
Autres actifs non courants	595	55	2	71	723
Actifs d'impôts	19	2		24	45
Trésorerie et équivalents de trésorerie	509	159	16	2 576	3 260
Actifs non affectés					9 162
<b>Total Actif</b>					<b>23 948</b>
Dettes financières non courantes	144	524	619	3 361	4 648
Provisions non courantes	929	80	29	138	1 176
Impôts différés passif / dettes fiscales LT	57	31		70	158
Dettes financières courantes	89	33	9	111	242
Impôts courants	60	24		93	177
CBC et soldes créditeurs de banques	135	17		100	252
Passifs non affectés					17 295
<b>Total Passif</b>					<b>23 948</b>
<b>Endettement net<sup>(2)</sup></b>	<b>(2 193)</b>	<b>409</b>	<b>1 197</b>	<b>2 462</b>	<b>1 875</b>
<b>TABLEAU DE TRÉSORERIE 06/2004 (a)</b>					
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>335</b>	<b>335</b>	<b>564</b>	<b>23</b>	<b>1 257</b>
<b>Acquisitions nettes d'immo corporelles et incorporelles</b>	<b>(140)</b>	<b>(32)</b>	<b>(211)</b>	<b>(12)</b>	<b>(395)</b>
<b>Acquisitions nettes de titres consolidés et autres</b>	<b>(9)</b>	<b>(50)</b>		<b>(10)</b>	<b>(69)</b>
<b>Flux sur dettes financières</b>	<b>58</b>	<b>2</b>	<b>(1 173)</b>	<b>(257)</b>	<b>(1 370)</b>
<b>AUTRES INDICATEURS 06/2004 (a)</b>					
<b>Ebitda</b>	<b>368</b>	<b>350</b>	<b>582</b>	<b>15</b>	<b>1 315</b>
<b>Cash flow libre</b>	<b>140</b>	<b>192</b>	<b>233</b>	<b>(23)</b>	<b>542</b>

(a) CR, TFT, autres indicateurs = 30/06 - bilan = 31/12

(1) dont : Bouygues Construction : 64

(2) Contribution de niveau métiers



C/ Analyse sectorielle par zone géographique

<u>CA sur clients externes</u>	France et DOM	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Asie	Amériques	Moyen Orient	Total
1er semestre 2005	8 324	1 014	492	507	299	622	10	11 268
1er semestre 2004	7 372	903	347	459	230	566	10	9 887

**I - ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

	TOTAL 06/05	Construction	Media	Telecom	Bouygues SA et autres activites	Échéances			Total	TOTAL 12/04
						moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
<b>Engagements donnés et reçus</b>	<b>3 422</b>	<b>495</b>	<b>1 982</b>	<b>916</b>	<b>29</b>	<b>1 051</b>	<b>1 713</b>	<b>658</b>	<b>3 422</b>	<b>3 373</b>

**II - ENGAGEMENTS DIVERS**

	TOTAL 06/05	Construction	Media	Telecom	Bouygues SA et autres activites	Échéances			Total	TOTAL 12/04
						moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
<b>Engagements donnés</b>	<b>583</b>	<b>217</b>	<b>138</b>	<b>165</b>	<b>63</b>	<b>188</b>	<b>254</b>	<b>141</b>	<b>583</b>	<b>655</b>
Autres obligations contractuelles ou engagements commerciaux donnés (avals, cautions.....) (1)	583	217	138	165	63	188	254	141	583	655
<b>Engagements reçus</b>	<b>107</b>	<b>4</b>	<b>78</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>59</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	<b>107</b>	<b>70</b>
Autres obligations contractuelles ou engagements commerciaux donnés (avals, cautions.....)	107	4	78	17	8	59	37	11	107	70
<b>SOLDE</b>	<b>476</b>	<b>213</b>	<b>60</b>	<b>148</b>	<b>55</b>	<b>129</b>	<b>217</b>	<b>130</b>	<b>476</b>	<b>585</b>

(1) Le groupe accorde dans le cadre de ses opérations courantes des garanties décennales ou de bonne fin qui ne font pas l'objet d'une estimation chiffrée et d'une mention spécifique sauf s'il s'avère que ces dernières pourraient donner lieu au versement de sommes quelconque par le Groupe. Elles donneraient lieu à constitution de provisions.

**III - AUTRES ENGAGEMENTS****Licences UMTS :**

L'attribution d'une licence UMTS à Bouygues Telecom comprend le respect d'un certain nombre d'obligations, en particulier en termes de rythme de déploiement, de couverture géographique et de date d'ouverture commerciale.

Par une décision en date du 23 mai 2005, l'ARCEP (ex ART) a décalé au 30 avril 2007 au plus tard, l'obligation pour Bouygues Telecom d'offrir commercialement les services UMTS prévus dans son autorisation.

**Zones blanches :**

Bouygues Telecom s'est engagé en 2002, en commun avec les deux autres opérateurs, à couvrir un certain nombre de zones blanches. Cet engagement s'est matérialisé par la signature d'une convention en 2003 et d'un avenant à cette convention en 2004.

L'obligation de couverture des trois opérateurs est de 3 100 communes soit 2 200 sites.

	TOTAL 06/05	Construction	Media	Telecom	Bouygues SA et autres activites	Échéances			Total	TOTAL 12/04
						moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>4 005</b>	<b>712</b>	<b>2 120</b>	<b>1 081</b>	<b>92</b>	<b>1 239</b>	<b>1 967</b>	<b>799</b>	<b>4 005</b>	<b>4 028</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>3 529</b>	<b>499</b>	<b>2 060</b>	<b>933</b>	<b>37</b>	<b>1 110</b>	<b>1 750</b>	<b>669</b>	<b>3 529</b>	<b>3 443</b>

#### IV - SURETES REELLES

	TOTAL	Construction	Media	Telecom	Bouygues SA et autres activites	Échéances			TOTAL
						moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
- Hypothèques sur terrains / constructions ou nantissements de matériel	8	8					8	8	5
- Nantissements de titres et prêts subordonnés	22	22					22	22	18
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>30</b>	<b>30</b>					<b>30</b>	<b>30</b>	<b>23</b>

#### V - ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

##### Litiges :

##### **Bouygues Telecom :**

Des actions sont en cours devant le Conseil de la concurrence visant les opérateurs de téléphonie mobile et ayant pour objet l'état de la concurrence en France.

Après communication aux opérateurs de la notification des griefs, l'instruction d'un dossier concernant la période 2000-2002 s'est achevée à la fin du semestre.

La décision du Conseil de la concurrence devrait être rendue avant la fin de l'exercice 2005.

**BOUYGUES SA**  
**COMPTES INTERMEDIAIRES CONSOLIDES - PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2005 AU 30 JUIN 2005**

**ERNST & YOUNG AUDIT**

*Faubourg de l'Arche – 11, allée de l'Arche - 92400  
Courbevoie*

**MAZARS & GUERARD  
MAZARS**

*Le Vinci - 4, allée de l'Arche - 92075 La Défense Cedex*

**BOUYGUES SA**

Siège Social : 90, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris  
Société Anonyme au capital de 332 735 372 Euros  
N° Siret : 572 015 246 00 166

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN LIMITE DE L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2005  
(ARTICLES L. 232-7 DU CODE DE COMMERCE ET 297-1 DU DECRET DU 23 MARS 1967)**

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société BOUYGUES SA, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne tels que décrits dans les notes annexes et d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires telles que définies dans le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles. Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard, d'une part, des règles de présentation et d'information applicables en France et, d'autre part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, tels que décrits dans les notes annexes.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose :

- les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés qui, conformément aux dispositions de l'article 221-5 du règlement général de l'AMF dans le cadre de l'option des règles de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS, n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation

- les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport. Cette note traite en particulier du maintien du traitement comptable actuellement appliqué dans les comptes en normes françaises aux actifs et passifs, ainsi qu'aux charges et produits relatifs aux contrats de délégation de services publics.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Paris La Défense, le 13 septembre 2005

Les commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG AUDIT**

Jean-Claude LOMBERGET

**MAZARS & GUERARD  
MAZARS**

Michel ROSSE